

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/2017/T/2017 pour la réalisation des travaux de Construction de trois salles de classe, d'un bloc administratif et d'un bloc de quatre latrines vidangeable à l' ECOFO MUNEGE II et d'un bloc de soins ambulatoire, d'un bloc sanitaire, d'un morgue et d'un incinérateur au centre de santé (CDS) MANGA .**

Date de publication : 21/04/2017

Date d'ouverture des offres: 22/05/2017

**Objet de l'Appel d'Offres**

- La commune de KABARORE invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de Construction :
- lot1: Un bloc de trois salles de classe, d'un bloc administratif et d'un bloc de quatre latrines vidangeable à l'ECOFO MUNEGE II**
- Lot 2: Un bloc de soins ambulatoires, d'un bloc sanitaire, d'une morgue et d'un incinérateur au CDS manga**

La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC" exercice 2017. La Commune de KABARORE a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés pour lesquels l'appel d'offre est lancé.

**Spécification du marché**

- Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
- Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en 2 lot(s).
- L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois(3) mois calendrier par lot.

**Conditions de participations**

- La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
- Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

**Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

- Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la Commune KABARORE .**

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte n° 0040564 ouvert à la BANCOSU Kayanza au nom de la commune de KABARORE.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

**Visite du site**

- Une visite guidée des sites sera organisée le 25/05/2017 à partir de 9heures. Le lieu de rencontre sera le chef lieu de la Commune KABARORE.

**Présentation de l'offre**

- Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de deux millions (2 000 000 )de francs burundais pour chaque lot . Les chèques certifiés ou de banque ne sont pas acceptés.
- Les offres doivent être soumises à : La Commune de KABARORE

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.  
Le soumissionnaire peut gagner un lot ou les deux à la fois.

#### Validité des offres

- Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### Date limite de dépôt des offres

- Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 22/5/2017 à 10heures**

Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

#### Séance d'ouverture des offres

- Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et obligatoirement d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 23/5/2017** à 10 heures 30 min. Le procès - verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

#### Critères de qualification des soumissionnaires

- Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

- Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale)
5. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par les services de l'OBR ;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le Registre de commerce (copie) ;
8. L'Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
9. L'Adresse fixe et connue du soumissionnaire
10. L'Attestation de non redevabilité à l'INSS en original en cours de validité.

- Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

- Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de capacité financière et un chiffre d'affaire d'au moins de cent cinquante millions (150.000.000 FBU) de FBU au cours des deux dernières années.

Fait à KABARORE, le 19/04/2017

NTAKI RUTIMANA Victor

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics

